

Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 12 (1913)

Artikel: Haut les coeurs!
Autor: Martin, William
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-749552>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HAUT LES COEURS!

La convention du Gothard a été acceptée, non par l'ensemble du peuple suisse ni même de ses représentants, mais par les intéressés. Parmi les députés des cantons que traverse la ligne, 45 ont voté pour la ratification et 7 l'ont rejetée; dans le reste de la Suisse, 70 ont voté contre, et 63 pour. Ces chiffres sont suffisamment clairs. Si l'on tient encore compte du vote de Berne, intéressé indirectement à l'approbation, à cause du Loetschberg, la majorité rejetante s'élève à 15 voix, malgré la question de confiance que le Conseil fédéral avait nettement posée.

Ce serait mal connaître nos tendances que de voir, dans ce rappel de chiffres éloquents, une tentative de dresser certains cantons contre d'autres et d'aggraver encore le mal que nous fera par elle même la convention du Gothard désormais définitive. Telle n'est pas notre intention. Nous en avons d'autant moins le droit que, nous aussi, nous n'avons pas toujours su mettre l'intérêt national au-dessus des considérations matérielles, et s'il se fût agi de la Faucille, du Mont-d'Or ou du Simplon, au lieu du Gothard, nous aurions à faire, en nous frappant la poitrine, des réflexions plus amères encore. Ne soyons pas pharisiens et ne remercions pas Dieu d'être les seuls purs et d'avoir défendu les intérêts sacrés du pays contre les égarements de quelques cantons. Si nous avons une action de grâce à adresser au ciel, c'est seulement que nos intérêts ne fussent pas en jeu. Nous protestons vigoureusement contre ceux qui nous accusent d'avoir obéi à des motifs malveillants vis-à-vis du St-Gothard. Ce n'est pas vrai et notre bonheur a été précisément de pouvoir juger la question en toute indépendance d'esprit parce que nos intérêts matériels ne se trouvaient ni engagés ni menacés.

Dans l'état actuel de notre esprit public, dans tous les cantons, la majorité du peuple, placée dans la situation où se trouvaient Lucerne et le Tessin, aurait agi de même, et cette constatation doit enlever à nos reproches toute aigreur. Il n'en est pas moins vrai que ces cantons ont imposé à la Suisse, dans un intérêt pécuniaire, un traité néfaste.

Si nous n'avons pas le droit de le leur reprocher, nous devons cependant saisir cette occasion pour faire un examen de conscience. La politique matérielle est le mal qui ronge la Suisse et contre lequel nous devons réagir. A côté des mille petites capitulations qu'ont déjà imposées à notre pays les intérêts hôteliers, qu'est donc la convention du Gothard? une goutte d'eau dans la vaste mer, et son importance réelle est surtout d'être le symbole d'un état d'esprit, le pus qui décèle la plaie.

Cette question a un autre côté que nous ne devons pas passer sous silence. Tandis que, dans la Suisse romande, elle a uni le peuple et ses représentants dans une protestation presque unanime, elle a pris nettement, dans les cantons allemands, le caractère d'une question de parti. Sur 93 députés de la Suisse allemande qui ont accepté le traité, il y a 80 radicaux et les 13 autres appartiennent sans exception à la région du Gothard; au contraire, sur 37 qui l'ont rejeté, il y a au total 3 radicaux, MM. Frey, Michel, et Vital. Il est clair qu'on a voté comme un seul homme sur un mot d'ordre et la conversion *in extremis* de M. Odinga en est une preuve suffisante. Bien que notre droit public ne connaisse pas le vote de confiance, le Conseil fédéral s'en est fait accorder un par les Chambres et le parti radical a commandé ses bataillons pour sauver le prestige menacé du pouvoir exécutif.

Nous trouvons donc, dans cette question si hautement nationale, les deux ennemis de notre politique ligués contre la Suisse, l'esprit matérialiste et l'esprit de parti, et l'on est parvenu à sauver à la fois les intérêts de certains cantons et le prestige du Conseil fédéral, menacés, prétendait-on, par le mouvement populaire. Nous croyons utile de faire cette constatation de la façon la plus claire, car elle doit être la base de nos décisions futures. Au risque d'être en désaccord avec beaucoup des adversaires de la Convention, nous devons avouer que le vote du Parlement fédéral nous paraît plus grave moralement que par ses conséquences pratiques. Il y a eu des exagérations commises au cours de la polémique; on peut le reconnaître sans honte, car cela appartient à l'essence même d'une campagne politique. Si le Conseil fédéral a découvert la Suisse vis-à-vis de l'étranger, au point de vue matériel, certains adversaires l'ont découverte

au point de vue moral. L'argument de la souveraineté était à deux tranchants et n'était même pas absolument exact; on aurait dû en user avec plus de prudence.

La démonstration juridique des adversaires de la Convention devait porter principalement sur ce point que l'assimilation de la Suisse et des Chemins de fer fédéraux est abusive. Les chemins de fer sont la propriété de l'Etat, mais ils ont une personnalité juridique distincte. L'Allemagne prétendait que la Convention de 1869 ne pouvait pas demeurer en vigueur parce qu'elle prévoyait un contrôle de la Confédération sur la Compagnie; la propriété passant à l'Etat le contrôle fait défaut, et le contractant de 1869, la Suisse, n'a plus la même qualité; d'autre part une condition essentielle du traité devient inapplicable et l'on est obligé de conclure un nouvel accord. Telle était l'opinion du rapporteur de la commission du Reichstag.

Ce raisonnement est sans force dès l'instant que la Confédération et les chemins de fer fédéraux sont deux personnalités distinctes comme elles le sont en fait. Mais s'il en est ainsi, ce sont les chemins de fer qui ont abandonné une partie de leur souveraineté et non pas la Suisse. C'est l'évidence même. La souveraineté est une notion juridique qui se trouve bien au-dessus de la clause de la nation la plus favorisée et il faut forcer la langue pour prétendre que notre pays est maintenant diminué vis-à-vis de l'étranger.

La Convention du Gothard est une mauvaise affaire; elle est le symbole et la preuve de l'insuffisance diplomatique de nos autorités autant que des défauts de notre système politique. Mais elle n'est pas *finis Helvetiae* et ceux qui, au lendemain de la ratification, oseraient encore le prétendre, chargeraient sur leurs épaules une lourde responsabilité. C'est un abus de mots que de faire résider la souveraineté d'un pays dans une question de tarifs ferroviaires.

Mais si l'importance intrinsèque de la Convention n'est pas aussi grande qu'on l'a prétendu, son adoption ne risque pas moins de déclencher sur notre pays une crise politique de la plus haute gravité. On en aperçoit déjà les signes avant-coureurs et la prudence exige que nous y soyons préparés.

Oserions-nous dire que cette crise nous paraissait depuis longtemps nécessaire et que nous en attendons plus de bienfaits que de mal ?

Nous ne parlons pas naturellement d'une aigreur qui jetterait les différentes parties de notre pays les unes contre les autres, ou qui opposerait nos cantons les uns aux autres. C'est le devoir de tous les patriotes de prévenir un semblable malheur et nous avons la confiance qu'il y a assez d'hommes éclairés dans le pays, pour opposer leur énergie si cela était nécessaire, à des efforts anti-nationaux. L'idée que nous assistons en Europe au triomphe des races en opposition avec les nationalités, n'est ni une idée juste, ni une idée bienfaisante. Elle n'est pas juste parce que la politique slave de la Russie n'est au fond qu'une politique d'intérêt; elle est, de plus, dangereuse pour la Suisse, contraire aux leçons de son histoire et à la direction de son évolution, et nous nous étonnons de lui voir gagner du terrain dans certains milieux.

Là n'est point la question présente. Nous devons nous opposer en ce moment comme en tout temps aux menées centrifuges; mais il est à craindre que, dans certains cantons plus particulièrement menacés, la ratification de la Convention n'ait au point de vue patriotique des résultats funestes, au moins de façon passagère. C'est une considération qui aurait dû influencer davantage, indépendamment du fond de la question, le vote du Conseil national.

A côté de cette crise du patriotisme que nous redoutons, une autre, presque aussi périlleuse, nous menace. On parle d'augmenter les droits populaires, de remettre au peuple la libre disposition sur les traités internationaux; qu'on y prenne garde, cette initiative, sans qu'il y paraisse, va exactement à l'encontre du but poursuivi.

Le rejet de la Convention du Gothard, contrairement aux affirmations mille fois répétées de ceux qui la défendaient, loin d'affaiblir la position diplomatique du Conseil fédéral, l'eût améliorée. C'est une force et non pas une faiblesse pour un gouvernement de pouvoir dire aux étrangers: non, je ne puis accepter de pareilles conditions, le Parlement s'y opposerait, les Chambres ne le permettraient pas. La voix de l'opinion publique et

de façon plus directe encore parlementaire, est l'un des moyens de pression les plus souvent utilisés par une diplomatie adroite. Nous avons même entendu l'un des connaisseurs les plus autorisés des questions ferroviaires en Suisse et en Allemagne affirmer que le moment actuel eût été particulièrement favorable à des négociations nouvelles.

Le Conseil fédéral n'a pas voulu le comprendre; il a constamment prétendu le contraire. Au lieu de prouver à l'étranger qu'il était incapable d'obtenir des Chambres une adhésion à des conditions odieuses, il a voulu démontrer qu'il était le seul maître, qu'il pouvait ce qu'il voulait, que le contrôle de la Constitution n'existait pas dans la pratique et que des siècles de démocratie nous avaient insensiblement conduits à une autocratie à sept têtes.

Quelle conclusion en tirer? Celle-ci, que le droit de ratifier les traités doit être enlevé aux Chambres? Certainement non, car au lieu de fortifier la position internationale de la Suisse, on l'affaiblirait davantage encore. La publicité, inséparable de la démocratie, est inconciliable avec la diplomatie. Il faut se méfier du doctrinarisme logique qui nous pousse aux conséquences extrêmes de toutes nos institutions. On doit avoir le but devant les yeux et ne pas s'attacher aux moyens. Si le but est de fortifier la Suisse vis-à-vis des autres Etats, le moyen n'est certainement pas de soumettre les traités à la sanction populaire. Il faut plutôt donner à notre administration fédérale et à notre diplomatie, une autre organisation et d'autres moyens d'action. Mais surtout, plutôt que d'étendre davantage les limites extrêmes d'une démocratie théorique, il faut reconquérir la réalité d'un pouvoir qu'un long usage a laissé se perdre. Lorsqu'il y aura au Conseil national des députés disposés à obéir à leurs électeurs plutôt qu'aux conseillers fédéraux, le peuple aura retrouvé l'influence qui lui appartient et dont il a été frustré, le pouvoir exécutif, la force que nous désirons pour lui et que remplace mal un pouvoir capricieux et incontrôlé. C'est pourquoi la campagne qui va s'ouvrir doit être dirigée non pas contre les compétences du Parlement, mais contre son esprit, non pas contre les règles constitutionnelles mais contre la majorité. Nous ne craignons même pas d'ajouter que le peuple suisse a trop de

respect pour ses autorités. Le patriotisme n'exige pas, comme on le croit trop souvent, que nous ayons une confiance aveugle dans le Conseil fédéral. Il exige, au contraire, que nous ayons l'œil ouvert sur nos intérêts et nous ne devons pas les abandonner sans contrôle à des magistrats inamovibles. Le jour où la réélection périodique du Conseil fédéral ne sera plus une simple formalité et le contrôle parlementaire une simple apparence, nous aurons plus de confiance dans le fonctionnement de nos institutions. En attendant, les destinées du peuple le plus démocratique de la terre sont remises à des magistrats à vie, assistés de conseils consultatifs. Telle est la réalité nouvelle de notre constitution, contre laquelle nous devons réagir à tout prix.

Si le peuple comprend cela, les conséquences bienfaisantes de la Convention du Gothard dépasseront de beaucoup ses mauvais résultats et la crise qu'aura provoquée sa ratification, au lieu d'être une crise mortelle, sera une crise de croissance. Le peuple, dans notre pays, trop longtemps endormi, a senti sa fierté se réveiller en face de prétentions excessives et presque insolentes. Rien ne prouve, maintenant qu'il a les yeux ouverts, qu'il ne saura pas voir avec un instinct très juste le siège de ses maux et les remèdes qu'ils exigent. La crise est inévitable, mais il faut la diriger. Si nous faisons tous notre devoir, elle ne doit pas avoir des tendances antinationales, pas plus que des visées démagogiques. On ne doit lui livrer ni l'unité de notre patrie, ni sa considération à l'étranger. Mais on doit diriger la colère populaire contre ceux qui l'ont provoquée: l'esprit de parti qui morcelle notre peuple, l'esprit de gain qui le ligotte et l'exploite. On doit séparer enfin le patriotisme du ministérialisme et comprendre que les lames de fond peuvent, elles aussi, porter le navire vers un horizon plus large. On doit profiter de cette occasion, qui a révélé à tous une situation que beaucoup avaient aperçue, pour rétablir dans notre politique fédérale le contrôle; c'est l'essence même de la démocratie, et le Conseil national l'a laissé se perdre, dans le ménage intérieur autant que dans les questions internationales. Et puisque les espoirs que nous avons placés dans certains chefs nouveaux ont été déçus, c'est le personnel gouvernemental tout entier qui doit recevoir la leçon que lui donnera le peuple.

L'ennemi, dans notre pays, est l'esprit de parti qui a mis le mot d'ordre radical au-dessus des arguments de la raison; l'ennemi, c'est l'esprit de servilité qui a mis le prestige du Conseil fédéral au-dessus des intérêts de la patrie; c'est enfin l'esprit utilitaire qui a placé les avantages matériels des cantons du Gothard au-dessus de l'unité du pays. Sus à l'ennemi!

BERLIN

WILLIAM MARTIN



ÖSTERREICH-UNGARN IN DER ORIENTKRISE

Im November vorigen Jahres waren die Beziehungen zwischen Österreich-Ungarn und Russland so gespannt, dass die Sorge, es könne zum Kriege kommen, weit verbreitet war. Serbien erhob nach den Siegen über das rasch zusammengeraffte Heer Zekki Paschas Ansprüche, deren Erfüllung Österreich-Ungarn unmöglich zulassen konnte und deren gewaltsame Zurückweisung die Panslawisten aufs äußerste erregt hätte. Die Friedenshoffnung stützte sich jedoch darauf, dass die russische Regierung aus verschiedenen Gründen einen Krieg nicht wollen könne, und tatsächlich wurde mit ihrer Zustimmung auf der Londoner Botschafterreunion anerkannt, dass der Grundsatz: „Der Balkan den Balkanvölkern“, wie es das Wiener Kabinett verlangt hatte, auch den Albanesen zugute kommen müsse. Serbien lenkte ein und schließlich versprach es, sich mit einer international verbürgten Zufahrt zu einem Adriahafen zu begnügen und die von seinen Truppen besetzten Gebiete des künftigen albanesischen Staates zu räumen. Die Festsetzung der Grenzen dieses Staates durch die Botschafterreunion verzögerte sich indes, da die russische Diplomatie ihn möglichst eng bemessen wollte, monatelang, und die Montenegriner, denen allmählich die Serben zu Hilfe kommen konnten, bedrängten das belagerte Skutari, nach dessen Besitz König Nikolaus brennendes Verlangen trug, immer mehr. Der König schwor, dass er eher sterben als sich von Skutari zurückziehen werde, und die russischen Panslawisten, deren Stimmung die Einnahme von Adrianopel